

La "nouvelle urbanité" Sans la ténacité d'Antoine PROST, alors adjoint à l'urbanisme, l'avenue Jean-Zay n'existerait pas.

Il n'est pas facile, en effet, de créer une nouvelle avenue, de toute pièce, dans un environnement urbain.

Cette avenue suscita, pendant plusieurs années, débats et contestations.

Et pourtant aujourd'hui, peut-on imaginer la partie est d'Orléans sans l'avenue Jean-Zay ?

Cette avenue constitue, en effet, le « chaînon manquant » entre les mails et l'avenue des Droits de l'Homme.

Elle rapproche considérablement le quartier de l'Argonne du centre-ville. De ce fait, le quartier n'est plus une « banlieue », un quartier périphérique. Il fait pleinement partie de l'ensemble urbain orléanais.

La création de l'avenue Jean-Zay est donc très cohérente avec la profonde mutation, le grand renouveau de ce quartier, lancés au début des années 90.

Ce qui frappe dans l'avenue Jean-Zay, c'est la perspective, la conception d'ensemble, dues à l'architecte Aymeric ZUBLÉNA.

De part et d'autres, des rangées d'arbres, des espaces pour les cyclistes et les piétons, de nombreux logements neufs de divers types et des équipements publics (le Centre de Conférences, la salle Albert-Camus, les gymnases Barthélémy).

Les logements sont de trois types : logements de standing, logements intermédiaires, logements sociaux. Mais on n'a jamais le sentiment d'une « rupture » entre ces trois types de logements. Il est d'ailleurs difficile de distinguer les uns des autres. Pourquoi ? Parce qu'ils sont tous de qualité. La qualité du bâti est sans doute l'un des clés d'une « mixité sociale » urbaine réussie.

C'est pourquoi l'avenue Jean-Zay est souvent citée, au plan national, comme l'un des exemples de la « nouvelle urbanité ».

L'avenue Jean-Zay a été conçue pour accueillir la seconde ligne (est-ouest) du tramway. Elle a été inaugurée par François MITTERRAND.